



**NAMUR
CAPITALE**



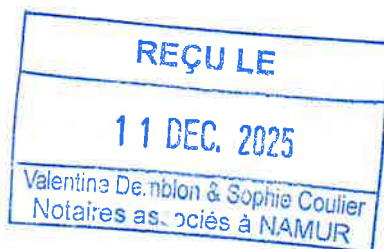
Wallonie

Informations notariales

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infonytaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be



**DEMBLON & COULIER - Notaires
associés**
Chaussée de Waterloo , 38
5002 SAINT-SERVAIS

Délivré à Namur, le **05 DEC. 2025**

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 13-11-25
V/réf. : 157225/STAG
Référence dossier : Notaires/40540/2025
Votre correspondant-e : N. GODART

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent-e traitant-e délégué-e

N. GODART

Pour la Bourgmestre ff,
Par délégation,
l'Echevine,

St. SCAILQUIN

Informations notariales

1) Bien situé à SAINT-SERVAIS, Rue de Gembloux n°397, paraissant cadastré section B n°356P11 et appartenant à l
- Date de construction : Entre 1900 et 1918 - Statut urbanistique des biens : Maison (1) et bois (2).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /
- en "Zone d'habitat, Zone forestière" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
11-04-84	Reconstruction d'un mur de soutènement et de 2 garages

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h, Zone forestière" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien se situe en zone de risques naturels: contraintes d'éboulements.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Aucune remarque à formuler.

2) Bien situé à SAINT-SERVAIS paraissant cadastré section B n°356T8 et appartenant à
- Date de construction : Entre 1900 et 1918 - Statut
urbanistique des biens : Maison (1) et bois (2).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone forestière" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Zone forestière" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien se situe en zone de risques naturels: contraintes d'éboulements.

- Le bien est repris en Structure écologique principale.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Aucune remarque à formuler.